

**RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE
DE LA COMMUNE DE GRIGNY
ADMINISTRATEUR DE SEMARDEL**

Exercice 2021

Conformément à l'alinéa 14 de l'article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, relatif aux sociétés d'économie mixte locales, les organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration.

En application de ces dispositions, le présent rapport a pour objet l'examen de l'activité et de la gestion de la SEMARDEL pour l'année 2021.

Préambule

Ce rapport intègre des événements survenus depuis la clôture des comptes de l'exercice 2021.

Présentation de SEMARDEL

1.1. L'objet et le périmètre d'intervention de la Société d'Economie Mixte (SEM)

SEMARDEL est une société anonyme d'économie mixte locale, dont le siège social est à Vert-le-Grand, immatriculée au RCS d'Evry sous le numéro B331 984 641 00034.

Suivant ses statuts, la Société d'Economie Mixte d'Actions pour la Revalorisation des Déchets et des Energies Locales (SEMARDEL) a pour objet social toutes opérations tendant à l'élimination des déchets et notamment les opérations de collecte, transport, stockage, tri et traitement nécessaires à la récupération des éléments et matériaux réutilisables. Ainsi que toutes opérations de valorisation des déchets par réemploi, recyclage ou autre action visant à obtenir à partir des déchets des matériaux, sous-produits réutilisables ou de l'énergie. Toutes opérations de dépôt, de traitement, de rejet ou de réemploi des déchets ultimes et de tous autres produits dans des conditions propres à éviter les effets nocifs sur l'environnement et la santé humaine. Toutes opérations d'étude, de recherche, de conseil, de formation, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, liées aux métiers du déchet ainsi que de gestion et d'exploitation d'installations.

Elle a, à ce titre, opéré la construction et l'exploitation d'un Centre Intégré de Traitement des Déchets (CITD) pour le compte du Syndicat intercommunal pour la Revalorisation et l'Elimination des déchets et des ordures ménagères (SIREDOM), via un bail emphytéotique administratif conclu le 23 août 1993 pour une durée de 20 ans. L'avenant n°9 du BEA signé le 5 mars 2008, fixait le terme de ce dernier au 31 décembre 2018.

Ce terme a été reporté au 31 décembre 2019 par l'avenant 14 au BEA signé le 14 mai 2018. Le Siredom a opté pour une Délégation de Service Public (DSP) qui a été attribuée, aux termes d'une procédure de mise en concurrence, à Semardel en 2019, et est exécutée par la société Serivel, au capital de 1.800.000 €, société dédiée imposée par la DSP et filiale à 100 % de Semardel.

Evolutions de l'actionariat

Aucun mouvement n'est intervenu en 2021.

La répartition du capital est toujours celle-ci :

Détenteurs de titres	Statut	A la signature du Pacte			
		Nombre de titres	% d'actions	Valeur nominale	nombre d'administrateurs
SIREDOM	Public	744	15,83%	3 615 840,00 €	2
Caisse des dépôts et consignations	Privé	705	15,00%	3 426 300,00 €	2
Conseil Départemental de l'Essonne	Public	681	14,49%	3 309 660,00 €	2
Syctom	Public	494	10,51%	2 400 840,00 €	1
Syndicat intercommunal de la vallée de chevreuse	Public	390	8,30%	1 895 400,00 €	1
Grand Paris Sud (GPS)	Public	301	6,40%	1 462 860,00 €	1
Remondis	Privé	260	5,53%	1 263 600,00 €	1
Cœur d'Essonne	Public	246	5,23%	1 195 560,00 €	1
SAFIDI	Privé	235	5,00%	1 142 100,00 €	1
Communauté d'Agglomération de Paris - saclay	Public	186	3,96%	903 960,00 €	1
Grigny	Public	149	3,17%	724 140,00 €	1
Epina y sur Orge	Public	92	1,96%	447 120,00 €	1
Fleury Mérogis	Public	70	1,49%	340 200,00 €	1
SOREC	Privé	50	1,06%	243 000,00 €	1
Chambre de commerce et de l'industrie	Privé	50	1,06%	243 000,00 €	0
Communautés de communes de Val d'Essonne	Public	47	1,00%	228 420,00 €	1
TOTAL		4 700	100%	22 842 000,00 €	18

* L225-17 du Code de commerce qui prévoit que : « La société anonyme est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins. Les statuts fixent le nombre maximum des membres du conseil, qui ne peut dépasser dix-huit ».

1.2. Les engagements juridiques, contractuels et financiers [de la collectivité actionnaire] vis-à-vis de Semardel

Paragraphe à compléter par la collectivité avec l'ensemble des engagements juridiques, contractuels et financiers (marchés, encours, etc) liant la collectivité actionnaire à Semardel.

2. Les principales décisions/orientations prises en 2021 en termes de gouvernance

2.1. Principales décisions du Conseil.

- Adoption du budget 2021 en janvier 2021
- Adoption du budget 2022 en décembre 2021
- Présentation de la déclaration extra-financière
- Arrêté des comptes sociaux et consolidés
- Délibérations relatives aux rémunérations des Présidents de Semardel et des filiales
- Adoption du calendrier de travail sur le plan de développement et de la modification des statuts
- Adoption des nouveaux statuts Semardel par l'AGE réunie le 16 décembre 2021
- Adoption de la charte de l'administrateur
- Evaluation de l'action du Directeur général au vu des objectifs fixés par le Conseil d'administration en 2020, fixation des objectifs pour 2021
- Application de la clause de rendez-vous prévue par la délibération de nomination du Directeur Général en date du 04 avril 2019
- Mise en œuvre des dispositions de la loi d'urgence en matière de gouvernance des Sociétés anonymes (recours à la visio-conférence, report de l'Assemblée générale ordinaire)
- Autorisation donnée au Directeur général pour signer la convention d'abandon partiel de créance au profit de Semaval
- Autorisation à donner au Directeur général pour signer l'avenant n° 1 à la DSP pour l'exploitation du CITD
- Adoption du plan de développement actualisé 2021-2025
- Nouvelle composition des comités
- Installation des comités stratégiques, de recrutement et financier prévus par le pacte d'actionnaires.

2.2. Pacte d'actionnaires

Le pacte initial adopté en 2015 prévoyait une clause de revoyure tous les 3 ans. Des discussions entre actionnaires ont commencé fin 2018 et ont permis d'aboutir en novembre 2019 à un nouveau pacte intégrant les recommandations de la CRC et y associant les nouveaux actionnaires.. Ceci suite à plusieurs réunions de travail du comité stratégique, une réunion de l'ensemble des actionnaires en juin 2019 et deux débats en conseil d'administration,

A compter de décembre 2019, et tout au long de 2020, les collectivités actionnaires ont délibéré sur ce nouveau pacte.

A ce jour, une large majorité d'actionnaires publics (le Siredom, Epinay sur Orge, le Siom de la Vallée de Chevreuse, le Sycotom de Paris, Cœur d'Essonne Agglomération, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, le Département de l'Essonne) et privés (Caisse des dépôts, CCI, Sorec, Safidi, Remondis) ont délibéré le pacte, qui est donc entré en application.

3. Bilan de l'activité et effectifs au 31 décembre 2021

Activités de Semardel et de ses filiales

Tonnages collectés

- 311 700 tonnes collectées pour ses clients publics (Porte à porte, Déchèteries, points d'apport volontaire, encombrants,...) auprès de 185 communes soit 1,3 millions d'habitants concernés.
- 95 400 tonnes collectées pour ses clients privés (Bureaux, Chantiers, Universités, Industries, Zones d'activité, Stades, Magasins,...) auprès de près de 1 700 clients privés.
- 57 405 tonnes pour le compte des éco-organismes.

Tonnages traités

- 1,43 million de tonnes de déchets (dont les tonnages ci-dessus, et celles des apporteurs publics et privés extérieurs) ont été traitées par SEMARDEL sur ses outils de valorisation. Le tonnage de la délégation de service public s'élève à 356 000 comprenant les OMR, les collectes sélectives et le verre.

Valorisation

- 194 500 tonnes de nouvelles matières (plastiques, métaux, amendement organique végétal, cartons et papiers, bois, mâchefers, paillage paysagiste, matériaux de BTP,...)
- 449 000 MWh d'énergie produite (électricité, chaleur, vapeur) soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 54 000 foyers.

Factures échues et non échues au 31/12/2021 pour l'ensemble du Groupe

Le total s'élève à 57.437.668 Euros TTC, dont 35.529.820 euros TTC en affacturage et 21.907.848 euros TTC à percevoir en règlement direct.

Effectifs du groupe

Au 31 décembre 2021, le groupe Semardel emploie 524 collaborateurs répartis selon les catégories suivantes :

- 308 ouvriers
- 118 employés, techniciens, agents de maîtrise (ETAM)
- 78 cadres
- 20 apprentis (14 ETAM – 6 ouvriers)

4. Management et certification

Le groupe Semardel s'est vu renouveler par AFNOR Certification, **la certification Qualité-Sécurité-Environnement.**

Cette certification porte sur les référentiels suivants :

- **ISO 9001** : Système de management de la qualité.
Qualité et satisfaction des clients, analyses des besoins et des attentes de nos parties intéressées, démontrant la capacité du groupe à maîtriser ses activités.
- **ISO 14001** : Système de management de l'environnement.
Management environnemental des activités, en vue de minimiser les impacts sur

l'environnement et de renforcer le dialogue et la confiance avec ses partenaires et clients.

- **ISO 45001** : Système de management de la sécurité et de la santé au travail. Confirmer la disposition du Groupe à identifier, évaluer et maîtriser les risques professionnels en favorisant le dialogue social et l'engagement du personnel.

Certifications / Attestations complémentaires obtenues :

- **ISO 50001 : Système de Management de l'énergie**
Management de la performance énergétique des activités de Serivel, Semavert, Semardel.
- **RSE 26000** : Système de management de la Responsabilité Sociétale des Entreprises basé sur les directives de la norme ISO 26000.
Attestation obtenue le 20 mai 2015 auprès d'ECOCERT et renouvelée en 2021 avec la mention « Excellence ».

Pour la production de produits spécifiques, le Groupe a obtenu :

- La Certification « Eco-bois » en juin 2016 auprès de l'AFNOR, renouvelée en 2019 pour une durée de 3 ans.
L'attestation « Amendement Organique Végétal 0-20 » en décembre 2018 auprès d'ECOCERT.

5. Le projet d'entreprise : « Le Moteur à énergies »

Le nouveau projet d'entreprise du Groupe, baptisé « Le moteur à énergies » a fait ses premiers pas en novembre 2021.

« Agir pour la planète, valoriser l'humain, partager notre énergie », 3 motivations qui vont porter le groupe pour les années à venir et lui permettre de se développer durablement. Ce projet a été conçu à partir des contributions des collaborateurs lors de la démarche imagine Semardel, et en cohérence avec la vision stratégique de nos actionnaires.

Notre ambition commune : Être un acteur incontournable de la transition énergétique et de l'économie circulaire des déchets en île de France, reconnu pour son efficacité environnementale, sa performance économique, son utilité sociétale et son modèle humain.»

Pour accueillir les rassemblements, réunions, ateliers autour du Moteur à énergies, un chapiteau a spécialement été aménagé sur le parking de Semaval.

Première action : « Agir pour la planète ».

50 volontaires se sont mobilisés pour planter la première mini-forêt de l'Ecosite ! Cette action concrète en faveur de la biodiversité illustre bien notre motivation « Agir pour la planète ». La création de cette forêt expérimentale de 180 m² s'est déroulée en 3 étapes :

- La préparation du terrain par l'équipe déchets verts : retournement du sol et apports d'amendements en direct de la plateforme Semavert.
- Le paillage du sol et la pose de la ganivelle.
- La plantation, le 3 décembre, de 600 plants de 30 espèces endémiques (pommier, noisetier, houx, ..).

D'autres ateliers sont programmés pour 2022 : les visites du CITD, la capsule temporelle, les conférences, la semaine de la sécurité, les ateliers « nature », etc.

6. Le plan de développement

Adoption du plan de développement

Après 4 réunions préparatoires, le comité stratégique a été saisi du projet de plan de développement 2021-2025, qui l'a transmis avec un avis favorable au Conseil d'administration du 11 mai 2021. Celui-ci l'a adopté.

Les actionnaires ont eu l'occasion d'en prendre acte lors de leurs instances.

Il prévoit la poursuite des dossiers engagés, le démarrage de nouveaux projets, et la mise à l'étude de possibles futurs projets.

Projets engagés

Finalisation des travaux du CITD dans le cadre de la Délégation de Service Public du Siredom et poursuite de la mise en œuvre des engagements contractuels.

Dès janvier 2021, que ce soit en matière de production énergétique ou de traitement des fumées, les objectifs avaient été atteints. Les travaux de récupération de la chaleur fatale ont été achevés durant l'été 2021. La nouvelle ligne de tri est entrée en phase opérationnelle à la fin de l'été 2021. La modernisation de la première ligne de tri, prévue au premier trimestre 2022, a dû être reportée à l'été 2022. Les travaux débuteront en juillet et devraient s'achever en septembre 2022.

Casiers de l'ISDND

La construction des casiers en mode « bio-réacteurs » se poursuit nécessitant des investissements réguliers permettant d'accueillir les tonnages annuels autorisés et de bénéficier (pour le moment) d'une TGAP réduite.

Site BTP

La ligne de tri du BTP est opérationnelle depuis 2020, offrant aux clients une possibilité de valorisation accrue. En 2021 elle a trié 20 600 tonnes (contre 7 113 en 2020). Cet outil permettra également de nous positionner dans le cadre de la future REP BTP, dont la mise en œuvre a été reportée, une fois de plus, à 2023.

Tri et valorisation des mâchefers

Ce projet a été engagé en 2021 (études, permis, autorisations, etc.) et découle de l'externalisation du traitement des mâchefers dans le cadre de la DSP. Sa construction a commencé en 2022 et devrait s'achever à la fin de l'année. La toiture pourra recevoir des panneaux photovoltaïques sur une surface de 8 000 m².

Biogaz

Projet opérationnel depuis 2018. Le biogaz nettoyé est en partie réinjecté. Des ajustements sont en cours, en lien avec GRDF. Le reste produit de l'électricité à partir d'un moteur Semardel et de moteurs d'un partenaire historique. Dans le cadre de la fin du contrat avec le partenaire, Semardel envisage de reprendre l'exploitation de la totalité de cette ressource, en 2023.

Biodéchets

Collecte et compostage. La montée en charge de la collecte nécessite à mesure des contrats, des investissements en matériel. Pour le moment, le traitement est assuré par le compostage. 1 060 tonnes ont été valorisées en 2021 (contre 695 en 2020).

Une expérimentation sur la collecte en porte-à-porte des biodéchets a été lancée en novembre 2021, et se poursuit. Elle a été présentée en Conseil d'administration. Des études sont lancées pour établir les conditions techniques, juridiques et économiques dans l'éventualité d'un passage de l'expérimentation à une installation pérenne. Le Conseil d'administration sera saisi de cette étude.

Les installations existantes nécessitant des investissements de renouvellement ou de sécurisation

- Protection incendie (Sprinklage,...)
- Matériels, outillages, matériels roulants, etc.
- Amélioration des locaux de Semaer (études en 2021, début des travaux en 2022) et Semardel (2022) dans le cadre de l'entretien du patrimoine et l'amélioration des conditions de travail des collaborateurs.

Nouveaux projets validés et études engagées

Projet industriel : la méthanisation

Le projet a été lancé, la CAO s'est réunie et les marchés de construction ont été notifiés. Les travaux préliminaires ont démarré. Nous attendons les retours d'instruction de la DRIEAT, pour démarrer les travaux. L'objectif demeure, d'un démarrage de l'installation début 2024.

Etude : la transformation des sortants de Semaval

Chaleur, électricité, biogaz, hydrogène, telles sont les possibilités qu'offre le CSR. Le plan de développement 2021-2025 avait validé le principe d'études sur l'utilisation du CSR, afin d'accroître la production d'énergie renouvelable de l'Ecosite, étudier les attentes du territoire, explorer les possibilités techniques.

Deux projets ont été présentés en comité le 16 juin 2022 et au Conseil d'administration le 30 juin 2022.

Des éléments d'opportunités et de vigilance permanents

La maîtrise foncière

Le plan rappelait la nécessité pour « Semardel de veiller à disposer de la maîtrise foncière lui permettant d'assurer toutes ses activités, et prévoir les développements futurs. [...] Cette recherche doit être élargie au-delà de l'Ecosite et Ballancourt, afin de disposer des possibilités de compléments d'activités sur le compostage notamment, en secteur rural ou encore en zone urbaine dense pour un quai de transfert permettant de massifier les transports et donc réduire l'impact CO2, la circulation de camions et renforcer notre compétitivité. »

Sur la base de cet élément, le Conseil d'administration a approuvé en janvier 2022, la candidature de Semardel pour acquérir une plateforme de compostage à Boissy-le-sec, mise en vente par le Siredom. L'offre de Semardel a été retenue par le Siredom donnant lieu le 24 juin 2022 à la signature de l'acte de cession.

Le plan de développement : un outil évolutif

Comme prévu dans le plan, en 2023, Le Plan de développement sera actualisé, pour inclure les années 2026 et 2027, et assurer à Semardel et à ses actionnaires une visibilité à 5 ans constante. De même en 2025 pour donner la visibilité jusqu'en 2029.

7. Les comptes de Semardel

Sur l'exercice 2021, les comptes de SEMARDEL se caractérisent par :

Au niveau du bilan

Extrait Passif Synthétique (en euros)	2021	2020	Variation en %
Capitaux propres	57 133 045	54 285 354	5%
Capitaux propres + PRC	57 702 060	54 854 369	5%
dont subvention d'investissement	0	0	
Dettes à MLT	3 456 719	14 361 465	-76%

Délais de paiement

En application de l'article D.441-4 du Code de commerce, issu de la Loi de Modernisation de l'Economie, le tableau présente les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et clients dont le terme est échu à la clôture de l'exercice.

Les délais de paiement de référence utilisés sont en fonction des délais contractuels ou à défaut des délais légaux.

Rubriques	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	Non échues
Factures fournisseurs							
Nombre de factures concernées	78					147	191
Montant total des factures concernées TTC (en milliers d'euros)	235	92	14	4	822	933	2 046
en % des achats de l'exercice	2,52%	0,99%	0,15%	0,05%	8,85%	10,04%	22,02%
Factures clients							
Nombre de factures concernées	5					87	86
Montant total des factures concernées TTC (en milliers d'euros)	235	38			25 440	25 478	7 124
dont montant cédé en Affacturage					25 416	25 416	
en % du CA de l'exercice	1,46%	0,24%	0,00%	0,00%	158,64%	158,88%	44,42%

Au niveau de l'exploitation

Equilibre financier des Comptes (en euros)	2021	2020	Variation en %
En termes de résultat			
Chiffre d'affaires	14 928 276	23 860 667	-37%
Excédent Brut d'Exploitation	-3 078 924	-3 980 559	-23%
Résultat d'Exploitation	-2 788 218	-2 310 455	21%
Résultat Financier	5 045 022	5 276 744	-4%
Résultat Exceptionnel	-7 460	-1 658 961	-100%
Résultat Net global	2 847 690	3 199 396	-11%
Capacité d'Autofinancement	4 143 730	-1 013 127	-509%

La baisse du Chiffre d'affaire est impactée par la sortie du contrat déchetteries du Siredom dont l'exploitation est désormais gérée directement par les différentes filiales du groupe, sans effet sur les résultats du fait de la sous-traitance des filiales.

Le résultat d'exploitation s'élève à -2.788.218 euros en 2021 et -2.310.455 euros en 2020.

Le résultat financier est de 5.045.022 euros en 2021 et de 5.276.744 euros en 2020.

Le résultat courant avant impôt est de 2.256.805 euros et de 2.966.289 euros en 2020.

Le résultat exceptionnel est de -7.460 euros en 2021 et de -1.658.961 euros en 2020.

En ce qui concerne sa situation financière, Semardel poursuit sa politique d'investissement dans les activités existantes en ayant recours au financement bancaire, afin de préserver le niveau de sa trésorerie disponible.

Au titre de maison mère, Semardel se porte caution pour ses filiales dans le cadre de l'obtention de nouveaux prêts et des locations financement.

Semardel continue à recourir à l'affacturage pour optimiser sa gestion de trésorerie.

7.1. Organisation du groupe Semardel

Les filiales et les comptes consolidés du groupe Semardel

Les filiales

Au 31 décembre 2021, le Groupe SEMARDEL est composé de SEMARDEL, Société d'économie mixte, et de 5 filiales – SEMAER, SEMAVERT, SEMAVAL, SEMATHEC et SERIVEL qui assurent la collecte, le traitement et la valorisation des déchets. Chacune de ces filiales fait partie d'un pôle et exerce une activité spécifique dans le domaine des déchets, ainsi

:

Pôle logistique, énergie et biomasse :

- ⇒ **SEMAER** est l'un des principaux opérateurs de la collecte des déchets (Déchets des ménages ; Déchets d'Activités Economiques/DAE ; Déchets d'Equipements Electriques Electroniques/DEEE...) du Sud Ile-de-France. Cette filiale maîtrise l'ensemble des modes de collecte, les filières spécifiques de recyclage, ainsi que l'exploitation des déchetteries.
- ⇒ **SEMAVERT** exploite un centre de stockage des déchets ultimes avec valorisation énergétique du biogaz, une plateforme de compostage de déchets végétaux et déconditionnement de biodéchets, une activité de recyclage du bois (filiale bois-énergie), une carrière de grave et sablon, avec remblaiement par matériaux inertes, une plateforme de valorisation des déchets du BTP.

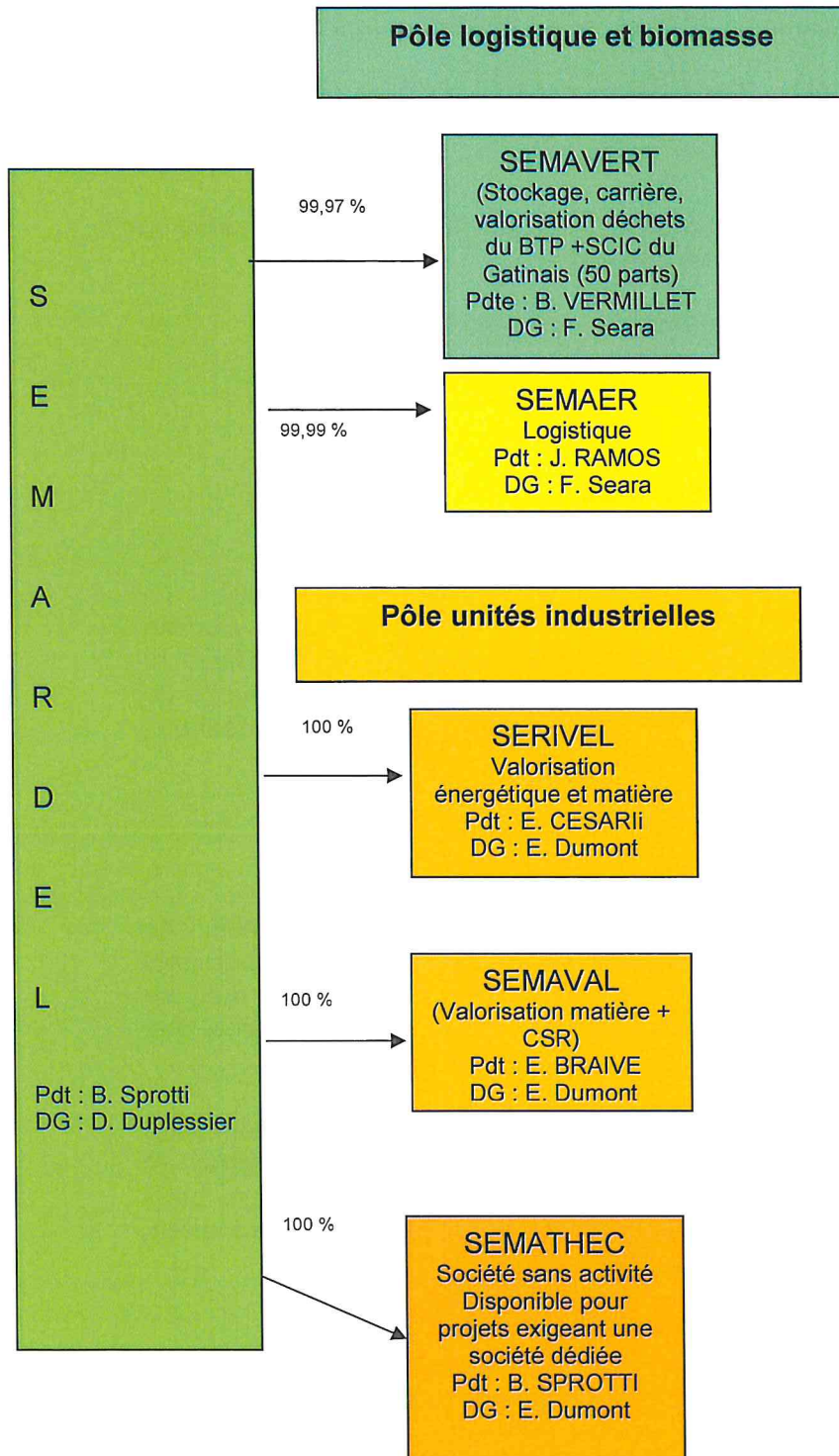
Pôle unités industrielles :

- ⇒ **SERIVEL** spécialisée dans le traitement industriel des déchets ménagers et assimilés par recyclage et valorisation énergétique. Cette filiale exploite, via une DSP portée par le SIREDOM, le CITD composé d'un centre de tri des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), ainsi que de l'unité d'incinération avec valorisation énergétique.

⇒ **SEMAVAL** : gestion du centre de tri des DAE (Déchets d'Activités Economiques) y compris éco-organismes et des encombrants des collectivités.

Pour pouvoir répondre à des appels d'offres, exigeant une société dédiée, Semardel dispose toujours d'une filiale «d'avance» sans activité. Actuellement, Semathec, joue ce rôle.

Organisation au 31 décembre 2021



Equilibre financier des Comptes	2021	2020
SEMAER		
Capital social	320 000	320 000
Chiffre d'affaires	39 779 058	34 971 575
Résultat Net	1 449 352	802 946
SEMAVERT		
Capital social	160 000	160 000
Chiffre d'affaires	46 480 319	36 413 120
Résultat Net	7 942 446	5 269 954
SEMAVAL		
Capital social	99 999	99 999
Chiffre d'affaires	27 643 383	17 501 864
Résultat Net	-2 423 381	0
SERIVEL		
Capital social	1 800 000	1 800 000
Chiffre d'affaires	40 615 110	30 544 449
Résultat Net	2 669 283	-2 959 833

7.2. Les comptes consolidés

Les filiales SEMAERT, SEMAER, SEMAVAL, SEMATHEC et SERIVEL font l'objet d'une intégration fiscale au 31/12/2021.

Les comptes consolidés du groupe ont été retraités conformément au règlement 20-01 du Comité de la Réglementation Comptable.

Le bilan consolidé simplifié 2021

Actif consolidé synthétique (en euros)	2021	2020	Passif consolidé synthétique (en euros)	2021	2020
Actif immobilisé et écart acquisition	121 011 224	107 025 892	Capitaux propres	44 146 196	35 309 538
			Provisions Risques et Charges	14 511 905	12 762 454
Actif circulant	87 517 334	79 149 138	Dettes financières à MLT	83 025 700	75 916 541
			Autres Dettes	66 844 757	62 186 497
Total	208 528 558	186 175 030	Total	208 528 558	186 175 030

Le compte de résultat consolidé simplifié 2021

Rubriques (en euros)	2021	2020
Chiffre d'affaires	132 080 221	104 980 071
Résultat d'exploitation	12 274 985	1 928 710
Résultat financier	-1 234 844	-1 277 211
Résultat exceptionnel	-385 504	-183 200
Impôts	-2 885 824	-322 276
Résultat net consolidé	7 768 813	146 023

8. Les faits marquants 2021

Activités

Après une année difficile marquée par la crise sanitaire, l'activité de SEMARDEL progresse fortement grâce notamment à un contexte très favorable des cours des valorisations matières et de l'électricité sur le marché libre.

A contrario, les effets négatifs de ce contexte, aggravés par la crise ukrainienne, se feront plus sentir sur l'exercice 2022 avec notamment des hausses significatives sur l'énergie achetée, les réactifs et la maintenance de l'usine d'incinération par exemple, mais aussi sur nos investissements en cours et à venir. Ces tendances ont été anticipées dans le budget 2022 mais pourraient encore évoluer.

NOUVELLE DSP DU SIREDOM

Au 1er janvier 2020, le nouveau contrat de Délégation de Service Public du SIREDOM pour l'exploitation du Centre d'Incinération et de Traitement des Déchets de Vert-le-Grand, a démarré pour une durée de 18 ans. Il est désormais entièrement porté par la filiale SERIVEL. Sur l'exercice 2021, d'importants travaux ont été réalisés :

- Finalisation des travaux sur l'incinération ;
- Mise en place d'un système d'osmose inverse permettant de limiter la consommation d'eau de ville ;
- Travaux de récupération de la chaleur fatale ;
- Finalisation des travaux de construction de la 2ème ligne de tri avec un démarrage en aout 2021.

Les dispositions du protocole signé entre le Siredom, la Banque Postale et Semardel en 2020 sont bien respectées.

Les investissements totaux à fin 2021 s'élèvent à 38 499 K€.

En lien avec le niveau élevé des apports sur l'activité incinération et les arrêts importants engendrés par les travaux, des détournements d'ordures ménagères ont été réalisés à hauteur de 30 774 tonnes en enfouissement et 20 651 tonnes sur d'autres incinérateurs.

La modernisation de l'usine a permis dès 2021 de porter le tonnage incinéré à 236 800 tonnes. Ainsi, il a été possible d'augmenter significativement la production d'énergie issue du CITD, soit 112 000 MWh électriques et 156 400 MWh thermiques.

SEMAVAL

L'année 2021 a été marquée par :

- Le démarrage du contrat de traitement des encombrants du SYCTOM, représentant 21 935 tonnes traitées en 2021 ;
- L'augmentation des tonnes du contrat ECO-MOBILIER permettant d'atteindre 47 823 tonnes sur l'année ;
- Un arrêt prolongé de l'usine d'incinération de Mourenx à partir de fin octobre. Cet arrêt a entraîné d'importants surcoûts de traitement des ordures ménagères sur des sites extérieurs.
- Le marché de valorisation du Combustible Solide de Récupération est resté difficile en 2021, avec peu de débouchés.

SEMAVERT (PÔLE LOGISTIQUE BIOMASSE)

L'année 2021 a été marquée par les éléments suivants :

- Lancement des travaux de la future plate-forme de maturation et valorisation de mâchefers ;
- Exploitation du casier F2 et couverture du casier F1, ainsi que début des travaux du casier H ;
- Biogaz : fiabilisation technique (amélioration de la disponibilité) des procédés d'épuration de biométhane et de cogénération sur le moteur détenu par SEMAVERT (M8), conjointement au lancement d'une expertise en vue de définir la stratégie de valorisation à moyen long terme, suite à des avaries techniques au cours de l'année 2020 ;
- En ce qui concerne la logistique, l'année 2021 a été marquée par la pandémie de COVID 19 avec un fort impact sur nos exploitations ;
- Nous poursuivons la conversion progressive de notre parc de véhicules vers le biogaz, ceci afin de favoriser des énergies plus propres et l'utilisation de celles produites par l'Ecosite afin d'améliorer nos prestations, diminuer notre empreinte sur le territoire et surtout répondre, de manière efficiente, aux attentes et cahiers des charges de nos clients.

9. Gouvernance

Sur l'exercice 2021, le Conseil d'administration de Semardel et les comités (stratégique, de recrutement/rémunération et financier) se sont réunis aux dates suivantes :

Conseil d'administration :

- 14 janvier 2021
- 13 avril 2021
- 11 mai 2021
- 8 juillet 2021 (reporté)
- 14 octobre 2021
- 16 décembre 2021

Comité stratégique :

- 11 février 2021
- 4 mars 2021

- 24 mars 2021
- 6 avril 2021
- 4 mai 2021
- 29 juin 2021
- 7 octobre 2021
- 9 décembre 2021

Comité de recrutement/rémunérations :

- 7 janvier 2021
- 6 avril 2021
- 4 mai 2021
- 9 décembre 2021

Comité financier :

- 7 janvier 2021
- 4 mai 2021
- 7 octobre 2021
- 9 décembre 2021

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires réunie le 30 juin 2022. L'Assemblée Générale a également décidé de ne pas distribuer de dividendes, comme les années précédentes.

10. Modifications statutaires

Les nouveaux statuts de Semardel intégrant les dispositions du pacte d'actionnaires ont été approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 décembre 2021.

Les statuts des filiales seront refondus courant 2022, en cohérence avec ceux de Semardel et de la loi 3DS. Les sociétés Serivel, Semaval et Semathec changeront de statut juridique, passant de SAS en SA.

Fait à

Le

Annexes :

- Rapport de gestion et comptes annuels sociaux clos le 31 décembre 2021 arrêtés par le conseil d'administration en date du 12 mai 2022 et approuvés par l'Assemblée générale en date du 30 juin 2022.
- Rapport de gestion et comptes annuels consolidés clos le 31 décembre 2021 arrêtés par le conseil d'administration en date du 12 mai 2022 et approuvés par l'Assemblée générale en date du 30 juin 2022.
- Rapport général des Co-commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés sur l'exercice 2021.
- Rapport sur le gouvernement d'entreprise sur les comptes clos le 31 décembre 2021.
- Déclaration de Performance Extra-Financière.
- Synthèse du rapport d'activité.
- Projet d'entreprise « Le Moteur à Energies »

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is located in the top right corner of the document. It consists of the letters 'SLO' in a bold, blue, sans-serif font, with a stylized blue wave or underline beneath the letters.

ID : 091-219102860-20221212-DEL_2022_129-DE